Institut d'Economie Douanière et Fiscale

Nous félicitons les candidats définitivement admis au concours de recrutement de la 40ème promotion et nous les informons de ce qui suit :

1. Le début de la formation aura lieu en Janvier 2022 en mode présenciel (la date sera communiquée sur le site-web de l'IEDF).
2. Tout désistement après le début de la formation engendrera l'obligation de remboursement de la totalité des frais de formation engagés au titre de la première année.
3. Le mode présenciel du suivi des cours exige la vaccination contre le Covid-19 des étudiants inscrits au titre de cette promotion (Justificatif de vaccination), et ce dans le cadre de la lutte et de prévention contre Corona virus.
4. La vérification approfondie des dossiers des candidats qui est en cours, se poursuivra même après le début de la formation (toute pièce irrégulière dans le dossier de candidature, entrainera l'exclusion immédiate de l'étudiant concerné).
5. Le respect du règlement intérieur et des orientations de l'administration sont obligatoires.
6. Une fiche auto-évaluation pédagogique (***copie ci-jointe***) est mise à votre disposition afin de la remplir soigneusement et la transmettre par mail (contact@iedf-dz.com) à l'administration de l'Institut au plus tard la fin décembre 2021 (les candidats sur la liste d'attente sont également concernés).
7. Afin de faciliter la communication entre les étudiants et l'administration, une page d'affichage sur le site web de l'IEDF, dédiée à la promotion, sera lancée incessamment (le code d'accès vous sera communiqué individuellement par mail).